

Visite du collège Guy de Maupassant à Limoges

Lundi 2 septembre 2019



Les 34 collèges publics haut-viennois accueillent près de 15 000 élèves. A l'occasion de cette rentrée scolaire, Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne se rend au collège Maupassant, fort de 500 élèves répartis en 20 divisions.

Contact presse : Claire Maurice, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet haute-vienne.fr dans l'Espace Presse.

Présentation générale

> Un établissement solidaire

Le collège Guy de Maupassant présente la particularité de scolariser des élèves aux profils divers. Parmi les **504 élèves qui seront accueillis à la rentrée**, l'établissement comptera notamment:

- **63 élèves inscrits en SEGPA** (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) avec au choix deux champs d'intervention : Espace rural- environnement (floriculture, espaces verts...) ou Habitat (métiers du bâtiment et travaux publics) ;
- **Une dizaine de jeunes de l'IME de Lascaux de Saint-Laurent-Les-Eglises** qui, dans le cadre d'une classe délocalisée, développent au contact d'un milieu scolaire ordinaire des capacités d'adaptation et d'intégration ;
- **Une dizaine de jeunes** en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont également **scolarisés dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Sociale (ULIS)**.

Un accompagnement des élèves à statut particulier qui fait la fierté de l'équipe pédagogique et de l'ensemble des personnels.

> Le personnel encadrant

Principal : M. Jérôme BOST

Principale adjointe : Mme Marie-Noëlle KAYSER

Gestionnaire : Mme Florence DELHOUME

Directeur SEGPA : M. CHAMEAU

Par ailleurs, **le collège compte 11 agents techniques territoriaux** des établissements d'enseignement (ATTEE, ex-TOS). Ces agents du Conseil départemental assurent l'entretien des locaux, la maintenance, l'accueil et la restauration.

> La restauration scolaire

Avec ses 310 demi-pensionnaires (+ 60 commensaux), le service de restauration fournit chaque année **40 805 repas par an**.

Le collège a utilisé la **plateforme Agrilocal** pour un montant de commande de **12 664 € en 2019, dont 2 541 € seront pris en charge par le Département**, dans le cadre de ce dispositif dédié à la valorisation des circuits courts et du bien manger.

> L'établissement s'engage en faveur du développement durable

Le collège Guy de Maupassant s'investit activement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et a été précurseur dans la gestion des déchets.

En effet, dès 2010 dans le cadre d'un projet de la SEGPA Horticulture, un **projet de compostage** a été déployé, financé par le Département (zone de compostage et matériaux pour le composteur, container...). Ce sont les élèves de la SEGPA qui suivent désormais le compostage au quotidien.

En 2015, les deux cuisiniers ont également participé à l'action de formation contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. L'ensemble de ces actions ont permis de réduire nettement le grammage de déchets produits par chaque élève, qui est passé de 38g en 2015 à 25g en 2019.

Consécration de ce travail de sensibilisation au long cours, l'établissement a été à plusieurs reprises primé pour ses projets par l'Education nationale.

Les aides au collège en chiffres

Le soutien financier du Conseil départemental au collège Guy de Maupassant pour l'année **2019** (chiffres connus à ce jour):

- ⇒ **140 456 €** au titre de la dotation de fonctionnement;
- ⇒ **2 541 €** pour l'approvisionnement en denrées de qualité via la plateforme Agrilocal87 et l'achat de viande limousine;
- ⇒ **3 130 €** pour les frais de transport liés à la pratique sportive des élèves et les sorties scolaires.
- ⇒ **7 250 € pour l'achat de mobilier scolaire** (chaises, tables) ;
- ⇒ **22 500 € pour l'achat de mobilier de restauration scolaire** (achat d'un trancheur et d'une grande sauteuse);

Le Conseil départemental accompagne aussi l'établissement en prenant en charge :

- la **compensation liée au tarif social de restauration** (**26 006 €** pour l'année scolaire 2018/2019)
- le **fond social départemental à destination des familles les plus modestes (aides aux voyages, fournitures scolaires, adhésion UNSS)** : 810 € en 2019.

D'importants travaux de restructuration

Après une importante réfection intérieure en 2018 (350 000 €), l'année 2019 a été l'occasion de poursuivre les **aménagements pour un montant total de travaux de 451 000 €** avec notamment:

- > **la création de deux salles de technologies et le rafraîchissement du CDI (350 000 €);**
- > **la transformation de plusieurs salles;**
- > **la réfection du logement d'accueil;**
- > **l'installation d'un boîtier sécurisé contre les intrusions.**

Le plan numérique au collège

Le développement et la généralisation du numérique dans les collèges est l'une des priorités du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

> Les équipements TICE et l'accès Internet



L'Assemblée départementale a fait le choix de déployer un parc d'équipements collectifs de façon équitable sur tout le territoire départemental afin que chaque élève puisse bénéficier du même accès à ces nouvelles approches éducatives.

Depuis 2015, le collège Maupassant fait l'objet d'un programme d'équipement conséquent. Près de **103 000 €** ont été mobilisés pour **l'acquisition d'ordinateurs, vidéoprojecteurs ainsi qu'une classe mobile interdisciplinaire. En 4 ans, ce sont ainsi 110 ordinateurs (fixes et portables), 8 vidéoprojecteurs et 1 classe mobile de 33 tablettes qui ont été fournis par le Département à l'établissement.**

Le collège bénéficie depuis avril 2018 de **l'accès au réseau de fibre optique R@ihv déployé par le Département** et dispose ainsi désormais d'un accès symétrique (débit montant et descendant) à 100 Mbit/s.